

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 16 avril 2012, à 20 heures, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Madame et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques & greffier.*

### **MOMENT DE RECUEILLEMENT**

*Le greffier informe le Conseil que l'avis de convocation concernant la tenue de la présente séance a été dûment signifié, conformément à la Loi.*

### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires.

*Aucune question*

**2012-163**

#### **Modification contractuelle Drainage de fossés et sentiers piétonniers**

Considérant les dispositions de la Politique de gestion contractuelle ;

Considérant que les travaux sont déjà effectués ;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics et les justifications exposées en annexes des présentes ;

Considérant enfin l'avis juridique de Me Armand Poupart ;

En conséquence, il est proposé par  
appuyé par  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de Gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 4 246,55 \$, taxes incluses, au contrat attribué à Les Entreprises RDL (2000) Inc., selon l'annexe jointe à la présente comme si au long reproduite et conditionnellement à un transfert budgétaire de 3 000 \$, tel que montré à un document préparé par la trésorière.

La dépense est imputable au règlement numéro 760.

*Certificat de la trésorière numéro 2289*

Adoptée.

**2012-164 Demande d'aide financière au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine  
Développement collection bibliothèques publiques autonomes**

Considérant que le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine accorde une aide financière dans le cadre du développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ;

Considérant les impacts positifs de l'aide financière reçue de la part du MCCCCFQ sur la bonification et la diversité des collections de la bibliothèque municipale et sur l'utilisation des services de la bibliothèque par la population varennois ;

Considérant le rapport de recommandation à cet effet de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 29 mars 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal autorise la production et le dépôt au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes »;

Que le Conseil municipal désigne madame Michèle Lamoureux, chef de division bibliothèque, comme mandataire aux fins de ce projet et qu'elle transmette copie de la présente résolution au bureau régional du MCCCCFQ.

Adoptée.

*20 h 04 Madame La Conseillère Natalie Parent déclarant son intérêt dans le présent dossier (lien familial éloigné avec l'un des requérants), sort de la Salle du Conseil ;*

*Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après.*

**2012-165 Usages conditionnels 1064-64-2524  
3762, chemin de la Côte Bissonnette  
Construction d'un logement complémentaire attenant à la résidence**

Considérant la demande présentée par le requérant afin de régulariser un logement complémentaire ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 23 février 2011 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande ;

Considérant l'adoption par le conseil municipal de la résolution 2012-133 afin de reporter sa décision suite à une seconde recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (résolution CCUE 12-04-22 du 4 avril 2012) ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'émission du permis de construction pour le projet d'agrandissement du bâtiment principal sis au 3762, chemin de la Côte-Bissonnette, sur le lot P-33 dans la zone A-306 ainsi que l'ajout d'un logement complémentaire et ce, sous réserve des conditions du règlement 710 relatif aux usages conditionnels.

Adoptée.

*20 h 06 Madame La Conseillère Natalie Parent entre dans la Salle.*

**A-2012-22 Avis de motion – Règlement 631-19 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin de modifier l'annexe F**

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 631-19 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin de modifier l'annexe F.

**2012-166 Prolongement des infrastructures municipales sur le boulevard Lionel-Boulet et le Chemin du Lac – Infrastructures Novoparc  
Engagement d'entretien des ouvrages (PGO) Plaine de débordement**

Considérant les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) ;

Considérant que le projet en titre prévoit l'aménagement d'une plaine de débordement, conformément aux exigences du Guide de gestion des eaux pluviales ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confirmer que la Ville de Varennes s'engage à entretenir les ouvrages (PGO) et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien pour la plaine de débordement prévue dans le Novoparc situé aux intersections du boulevard Lionel-Boulet, du chemin du Lac et de l'autoroute 30. Le tout est dans le cadre du prolongement des infrastructures municipales sur le boulevard Lionel-Boulet et le chemin du Lac.

Adoptée.

**2012-167 Adoption – Règlement 707-31 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de remplacer les usages commerciaux dans la zone C-626 pour des usages résidentiels et subdiviser la zone C-626 et une partie de la zone P-625 en 5 zones**

Considérant les dispositions du 3<sup>e</sup> alinéa du second paragraphe de l'article 532 de la *Loi sur les Élections et référendums* dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2) ;

Considérant que le greffier a informé les membres du Conseil à la présente séance du dépôt d'un nombre suffisant d'avis de renonciation à la *Procédure d'approbation référendaire* ;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-31 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de :

- remplacer les usages commerciaux actuellement autorisés (golf et terrain de pratique) dans la zone C-626 par des usages résidentiels;
- subdiviser la zone C-626 et une partie de la zone P-625 en cinq zones afin de constituer une zone vouée à des fins de parc et afin de spécifier la typologie et les normes applicables aux usages résidentiels autorisés dans les autres zones.

Adoptée.

2012-168

**Demande d'autorisation au MDDEP – Dessau  
Développement résidentiel Eau Boisé de Varennes**

Considérant les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la firme Dessau à présenter toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), la MRC de Marguerite-D'Youville, le ministère des Pêches et des Océans (MPO), le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi que tout autre ministère, et ce, dans le cadre du projet de développement résidentiel Eau Boisé de Varennes ;

Il est de plus résolu que la Ville de Varennes s'engage à transmettre à la firme Dessau l'original (ou une copie dûment certifiée conforme) de la résolution ou d'une lettre de la Ville de Varennes sur la prise de possession des infrastructures lorsque les travaux seront achevés, et ce, selon le protocole d'entente du projet à négocier ;

Il est de plus résolu que la Ville de Varennes s'engage à transmettre à la firme Dessau une copie dûment certifiée conforme de la résolution de la Ville de Varennes, signée par le Greffier de la Ville, attestant que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation du MDDEP et que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal ;

Il est résolu que la Ville de Varennes s'engage à transmettre à la firme Dessau une copie dûment certifiée conforme de la résolution de la Ville de Varennes dans laquelle la Ville s'engage à entretenir les ouvrages construits selon les nouvelles pratiques de gestion optimale des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages.

Adoptée.

2012-169

**Vente de volumes les 21 et 22 avril 2012  
Bibliothèque municipale de Varennes**

Considérant la Communication au Conseil de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 11 avril 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal autorise la Chef de division, bibliothèque, à procéder à une vente de volumes et revues le samedi 21 avril 2012 de 13 h à 16 h 30 et le dimanche 22 avril 2012, de 10 h à 13 h 30, à l'école du Carrousel, au 230, rue Suzor-Côté, Varennes.

Il est de plus résolu que la Chef de division, bibliothèque, soit autorisée à offrir gratuitement les revues et volumes non vendus à des organismes communautaires.

Adoptée.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires.

*Aucune question.*

*L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 20 h 10.*

*Le Maire,*

*Le directeur des Services Juridiques et greffier,*

\_\_\_\_\_  
Martin Damphousse

\_\_\_\_\_  
Me Marc Giard, OMA